



PAYS PLAINE DE SAÔNE VINGEANNE

COMPTE RENDU CONSEIL D'ORIENTATION DU PAYS - Le Vendredi 20 Mars 2009, Pontailier-sur-Saône-

Etaient présents :

Mesdames Carmen BRUNET et Denise PIROUX

Messieurs Louis de BROISSIA, Gilles BAUDIN, Antoine SANZ, Laurent BOISSEROLLES, Michel BORDERELLE, Raoul LANGLOIS, Jacques COMBEPINE, Bernard PETIT

Equipe technique : Mademoiselle Marion CHENU, Madame Véronique GIRAUD, Messieurs Cyril DORNIER, Samuel LAMY et Gilbert PROST

Etaient excusés :

Messieurs Joël ABBEY, Nicolas URBANO, Jean-Paul VADOT, Laurent THOMAS, Christian CHARLOT, Jacky FOUGEROUSSE

En l'absence de Monsieur Joël ABBEY, le Conseil d'Orientation du Pays Plaine de Saône Vingeanne est présidé par Monsieur Louis de BROISSIA.

Déroulement de la séance :

- Intervention de Monsieur Bernard PETIT
- Présentation de Marion CHENU, chargée de mission habitat du Pays
- Propositions de financement des projets culturels et sportifs et du forum des associations
- Point général sur le Pays

En introduction, Monsieur Bernard PETIT sollicite la parole au titre de Président de la commission tourisme du Conseil de Développement. Il alerte l'assemblée présente sur le projet d'extension d'une porcherie actuellement implantée sur la commune de Beaumont-sur-Vingeanne. L'extension de ce bâtiment et l'augmentation du cheptel porcin concerne directement les communes de Bèze, Blagny-sur-Vingeanne, Oisilly, Noiron, Renève, Beaumont-sur-Vingeanne... Les conséquences de cet élevage seront principalement les nuisances olfactives dues à l'épandage du lisier. La multiplication des zones comporterait une incidence directe pour les activités touristiques, dû à la proximité des sites, du canal, des routes, de la future Voie Verte (etc.) et d'un point de vue écologique pour la Saône et ses affluents ou encore la nappe phréatique.

C'est pourquoi Monsieur PETIT, rejoint par Monsieur de BROISSIA, sollicite le Conseil d'Orientation afin de prendre position sur ce projet, en tant qu'acteurs du territoire et à se manifester dans l'enquête publique réalisée.

La permanence du commissaire enquêteur se tient à la Mairie de Beaumont-sur-Vingeanne aux dates suivantes :

- Vendredi 27 Mars de 9h à 12h
- Vendredi 04 Avril de 14h30 à 17h30
- Samedi 10 Avril de 9h à 12h

Monsieur PETIT profite de cette prise de parole, pour signaler à l'assemblée que la conception d'une plaquette touristique « Bienvenue en Vingeanne-Val de Saône », réalisée par Véronique GIRAUD, est en cours de finalisation.

Monsieur Louis de BROISSIA décrit également les perspectives futures du Camp Romain de Mirebeau-sur-Bèze. Avec le contournement de la ville, le site du Camp Romain et celui du fanum gaulois vont bénéficier d'une signalétique renforcée.

En partenariat avec l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives), une réflexion est menée pour la réalisation d'un musée thématique et de présentation du site. Cette structure pourrait être un lieu de pédagogie et d'échange présentant les différents sites archéologiques du Pays et des régions de l'Est proche de Mirebeau. Le public ciblé serait avant tout familial, et celui du tourisme de passage.

Présentation de Marion CHENU, chargé de mission Habitat du Pays

Monsieur Louis de BROISSIA présente Mademoiselle CHENU et rappelle la démarche. Cet emploi s'inscrit dans la continuité des actions déjà menées par le Pays. Le recrutement et le portage administratif de ce poste sont assurés par la communauté de communes du Mirebellois pour l'ensemble du territoire Pays. Il s'inscrit dans la continuité du Plan Local de l'Habitat (PLH) réalisé. Il est souligné que nous sommes le deuxième territoire PLH de Côte d'Or (après le Grand Dijon) à avoir mis en place un tel Programme Local de l'Habitat (PLH).

Après une brève présentation, Marion CHENU fait part de sa bonne intégration aux côtés des acteurs et élus locaux. Depuis sa prise de fonction, un grand nombre de contacts, de rencontres et d'informations lui permettent d'assimiler les différentes dynamiques existantes, d'ores et déjà Mademoiselle CHENU intervient en appui aux projets à titre de conseils, ou en relais de l'information sur les dispositifs existants.

Vous pouvez contacter Marion CHENU par les moyens suivants :

Adresse postale :

Communauté de communes du Mirebellois
À l'intention de Marion CHENU
Place du Général VIARD
21 310 MIREBEAU-SUR-BEZE

Tel : 03.80.36.53.51/Fax : 03.80.36.52.42

Mobile : 06.48.27.04.36

Courriel : habitat@pays-saone-vingeanne.fr

Répartition financière de l'appel à projet régional « Soutien aux manifestations Culturelles et Sportives »

Démarche annuelle pour ce contrat de Pays, le Conseil Régional de Bourgogne alloue une enveloppe de 20 000 € pour soutenir l'initiative de manifestations culturelles et sportives sur le Pays.

Rappel : le pourcentage d'intervention est plafonné à 50 % avec un planché de 1500€ et plafond de 5000€.

Après avoir analysé l'ensemble des dossiers, les demandes éligibles impliquaient un dépassement de l'enveloppe. Or, l'association Art BFC bénéficiera d'une aide sectorielle directe du Conseil Régional pour la réalisation de son projet. Ceci implique l'ajournement d'une contribution au titre du contrat de Pays.

Dossier n°25 : Spectacle Musical et Arts Vivants – Union des Sociétés de Fontaine Française

Monsieur Michel BORDERELLE explique vouloir donner un avis défavorable à ce dossier. Suite à la demande parallèle de cofinancement auprès de la communauté de communes du Val de Vingeanne, certains points du dossier mériteraient un éclaircissement.

Cependant, après analyse de la demande de financement transmise au service « Vie Culturelle, Sportive et Associative » du Pays, le dossier s'avère conforme administrativement.

Étant donné l'urgence de transmettre les dossiers au prochain Comité Local d'Examen des Projets, Monsieur Louis de BROISSIA propose que ce projet soit retenu avec, pour observation, la nécessité pour l'association de se rapprocher de la communauté de communes du Val de Vingeanne et de la mairie de Fontaine-Française pour éclaircir certaines interrogations.

Cette demande est alors approuvée.

Dossiers n°26 : Des Samedi Art rien faire – Art BFC

Comme énoncé précédemment, cette manifestation va bénéficier d'une aide sectorielle du Conseil Régional. À ce titre, ce projet ne peut bénéficier de l'enveloppe Pays.

Dossier n°27 : Festival de Bèze – Association des Jeunes de Bèze

Projet validé par l'assemblée.

Dossier n°28 : Escap'Art 2009 – Communauté de communes du Mirebellois

Madame Denise PIROUX conforte l'intérêt de ce projet au niveau local, notamment par l'implication de la population et des associations pour cette manifestation.

Projet approuvé par le COP

Dossier n°29 : Création d'une équipe féminine de Rugby – Rugby Club Auxonnais

Ce projet de création d'une équipe féminine de rugby sur le territoire a suscité l'intérêt de chacun des membres.

Pour cette action, le conseil de développement estime que les frais de déplacements pour les tournois ne doivent pas être intégrés à la demande de financement. Ce projet a donc été retravaillé en ce sens.

Le conseil d'orientation du Pays accepte ce dossier.

Dossier n°30 : Diverti'Saône – Office de la culture d'Auxonne

Cette manifestation culturelle et festive bénéficie d'un avis favorable.

Dossier 31 : Projet Sportif du Canton de Pontailler-sur-Saône

Dossier en cours de finalisation, mais approuvé par le Conseil d'Orientation. Un dossier finalisé sera à nouveau présenté au COP avant d'être proposé au Comité d'Examen des Projets.

Dossier n° 32 : Tour Cyclisme du Pays Plaine de Saône Vingeanne – S.C.O Dijon Team Lapiere

Ce projet est réalisé par une structure extérieure au Pays Plaine de Saône Vingeanne. Cependant, cette épreuve cycliste internationale se déroule au sein du Pays et implique les 4 communautés de communes du territoire.

Monsieur Louis de BROISSIA rappelle que l'ensemble des associations du territoire (cyclisme et autres) sont conviées à participer à l'animation et seront intégrées à chacune des étapes.

La liste des étapes prévisionnelles est annexée au compte-rendu.

La demande de financement est approuvée.

Reliquat :

L'association ART BFC n'étant plus éligible dans le cadre de cette enveloppe, un reliquat de 3000€ reste à pourvoir pour l'année 2009.

Étant donné l'investissement de la commune d'Auxonne pour la mise en place d'une programmation culturelle d'intérêt Pays, Samuel LAMY propose d'accompagner la politique culturelle de la ville d'appui qui peine à trouver des financements.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Remarque :

- Samuel LAMY transmet également une information du Conseil Régional de Bourgogne suite à l'utilisation de l'enveloppe accordée en 2008.

Cette lettre rappelle que la subvention allouée dans le cadre d'une enveloppe dédiée au « soutien des manifestations sportives et culturelles » est attribuée aux pourcentages des dépenses réelles. En 2008, les demandes de subvention ont été surévaluées, engendrant une perte de 3000 €.

- Monsieur Antoine SANZ demande si le son et lumière de la ville d'Auxonne est finançable. Cependant, le règlement des aides de cet appel à projet ne permet pas d'aider cette manifestation.

Dossier n° 24 : Forum des associations 2009- Communauté de communes d'Auxonne -Val de Saône

Comme chaque année, le forum des associations est reconduit sur les quatre communautés de communes du Pays, le 05 Septembre pour les communautés de communes du Val de Vingeanne, du Mirebellois et du Canton de Pontailler-sur-Saône et le 06 septembre pour la communauté de communes d'Auxonne-Val de Saône.

Pour être au plus près de la population, le forum du Val de Vingeanne se déroulera sur le marché de Fontaine-Française, quant à celui de Pontailler-sur-Saône il sera couplé avec la manifestation sportive.

Point sur l'organisation du Pays

L'assemblée présente a approuvé la présentation des dossiers de demande de financement des postes « ingénierie » au prochain CLEP.

Concernant les répartitions de frais pour les communautés de communes, la proportionnelle au nombre d'habitant se fera dès lors à partir du Recensement Générale de la Population de 2006. Il sera également affiché sur ces documents une ligne « animation économique », dispositif assuré par le COPIEVAL, sans financement spécifique du Pays.

Economie :

Monsieur Antoine SANZ sollicite un éclairage sur la situation économique du territoire.

Le contexte socio-économique actuel n'a pas d'impacts identiques sur l'ensemble des filières. Cependant, Gilbert PROST estime que de manière globale, le contexte engendre la perte d'emploi de 200 intérimaires et environs 350 suppressions de poste (dont 57 de Neltec) sur le territoire du COPIEVAL (7 cantons Val de Saône Vingeanne). Si aucune évolution n'est constatée, 150 à 200 emplois d'ici fin Mars pourraient potentiellement disparaître.

Les secteurs les plus touchés sont le bâtiment, la métallurgie et les sous-traitants automobiles.

Monsieur SANZ rappelle que les dispositifs du Plan de Relance de l'État et du Contrat Ambition Côte d'Or pourraient permettre de créer des dynamiques nouvelles.

Gilbert PROST souligne que l'après crise sera également une période difficile pour les entreprises qui devront rechercher à nouveau du personnel qualifié suite au licenciement ou non renouvellement de contrats. Les compétences pouvant quitter le territoire ou ayant répondu aux offres d'emploi immédiatement disponibles.

Affichage du Pays et de ses actions

Monsieur Louis de BROISSIA oriente les débats sur la nécessité pour le Pays de communiquer.

Il est souhaité que le Pays se démarque davantage dans sa communication :

- Proposer des outils pour que le Pays soit connu et identifié de tous (population locale, acteurs etc.)
- Toutes les actions menées par ou en partenariat avec le Pays doivent être clairement identifiées et affichées (logos, article de presse...)
- Proposer aux communes et communautés de communes d'intégrer à leurs publications locales (journaux, site Internet...) les informations concernant le Pays (photos, calendrier des manifestations soutenues par le Pays, articles...).

Résumé :

Il est nécessaire que le Pays s'affiche concrètement dans les actions mises en place ou accompagnées. L'équipe doit être en mesure de proposer des outils et communiquer au maximum à destination du grand public et des partenaires.

Des propositions seront faites en ce sens.

Pour arriver à une communication et un affichage des plus ouvert, les démarches doivent également être poursuivies, appuyées par les partenaires locaux (COP, Conseil de développement, les communautés de communes...) afin de relayer l'information et les collaborations existantes, et ce dans les deux sens.

La question de mobilisation des partenaires engagées et également soulevée.

Concernant la plateforme mobilité, ce projet est impulsé et porté par le Pays. C'est un projet pour son territoire que le Pays pilote en collaborant avec ses différents partenaires dont le Conseil Général de la Côte d'Or. Ce projet relève d'une ambition locale forte, qui doit être clairement affichée et portée par le Pays.

Cyril DORNIER
Animateur généraliste/chef de projet